

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

11/05/2023

N° E23000055 /34

le président du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur du 11/05/2023**CODE : 7**

Vu enregistrée le 27/04/2023, la lettre par laquelle Madame la Présidente du DEPARTEMENT des PYRENEES-ORIENTALES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative *au projet de Périmètre de Protection des espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PAEN) sur la commune de CERET* ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 19 septembre 2022 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Guy BIELLMANN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, le DEPARTEMENT des PYRENEES-ORIENTALES en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Madame la Présidente du
DEPARTEMENT des PYRENEES-ORIENTALES, à Monsieur le Maire de
CERET et à Monsieur Guy BIELLMANN.

Fait à Montpellier, le 11/05/2023

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY